

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MARS 1886.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1886.

(Voir les nos 84, X, session de 1884-1885, et 54, session de 1885-1886, de la  
Chambre des Représentants, et 33, session de 1885-1886, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Comte DE BROUHOVEN DE  
BERGEYCK, CAULIER, le Comte DE BUISSET DE BLARENHIEU et le Baron  
DE CONINCK DE MERCKEM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits inscrits au budget révisé de la gendarmerie pour l'exercice 1886 s'élèvent à 3,493,800 francs, soit une augmentation de 45,800 francs sur les crédits votés pour l'exercice 1885.

Cette augmentation résulte de la création du poste de Lommel, des modifications apportées aux brigades de Deynze et de Renaix, de la création d'une brigade à Comines, d'une brigade à Etterbeek, d'un poste à Muno, de l'augmentation de la brigade de Seraing, et enfin d'un crédit non limitatif de 5,000 francs pour frais de logement des gendarmes requis par l'autorité publique.

L'effectif du corps comprend 2,084 officiers, sous-officiers et gendarmes et 1,379 chevaux, soit une augmentation de 27 hommes et de 12 chevaux sur l'effectif qui a servi de base au budget de 1885.

Votre Commission de la Guerre espère que le Gouvernement pourra déposer pendant la session actuelle le Projet de Loi, attendu depuis plusieurs années, créant une caisse de pensions pour les veuves et orphelins des sous-officiers et gendarmes morts en activité de service ou pensionnés.

Elle désire également savoir si les Départements de la Guerre, de la Justice et de l'Intérieur ont pu s'entendre sur la réorganisation du service de la gendarmerie, et si elle peut espérer voir réformer bientôt la législation surannée du 28 germinal an vi.

Votre Commission de la Guerre, après examen de l'article unique du Projet de Loi, a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents. A la Chambre, le projet a rallié tous les suffrages.

*Le Rapporteur,*

DE CONINCK DE MERCKEM.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.